



Quelle démarche effectuer pour débloquer les comptes?

Par **boolga**, le **23/07/2011** à **20:02**

Bonjour,
Suite au décès de notre père en avril dernier, nous avons obtenu un certificat de notoriété que nous avons remis mon frère et auprès de la banque de mon père. Depuis aucune nouvelle de la banque, nous devons patienter pour que la banque fasse le nécessaire ou c'est nous qui devons nous rendre à la banque pour cloturer les comptes de mon père? (des frais de succession ont déjà été débités sur le compte)
Je vous remercie pour vos réponses

Par **mimi493**, le **23/07/2011** à **20:06**

Qu'avez-vous donné comme instruction à la banque pour le devenir des fonds ?

Par **boolga**, le **23/07/2011** à **21:42**

A vrai dire nous n'avons rien demandé, par contre la banque nous a demandé nos rib respectifs

Par **mimi493**, le **23/07/2011** à **23:25**

Donc retournez-y pour savoir ce qui se passe

Par **boolga**, le **24/07/2011 à 10:53**

Bonjour
Merci pour votre réponse
Je vais les contacter dès ce mardi, j'ai l'impression qu'ils font trainer les choses.
A ce sujet, savez vous si les banques ont un délai maximum pour la cloture des comptes? (dans la cadre d'une succession)
Merci